



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu les propositions de la présidente du jury ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Sylvie THIRARD
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Frédéric THOMAS
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Nicolas BOUGEARD
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

M. Emmanuel CAMPOS
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

M. Antoine CUISSET
Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Muriel DROMER
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie de VERSAILLES

M. Frédéric GACHET
Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Pascal LEFEVRE
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Mme Maria LE PORS ANDERSSON
Médecin de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Karine LEREMON
Secrétaire générale de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de LYON

M. Jean-Pierre METZINGER
Médecin de l'éducation nationale

Mme Loan PECHARD
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Mme Mireille PERDU
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Mme Fadiha SEHILI
Médecin de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Académie de CRETEIL

Académie d' AMIENS

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 février 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU